

# PEDT

Plan mercredi

2022 - 2025

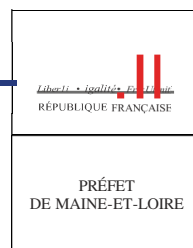
## Projet Éducatif de Territoire

Ville de Trélazé



inspection mdemiQ®  
Maine-et-Lo

académie  
Nanres  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative  

# Édito

L'affirmation d'un projet éducatif de territoire est à la fois l'occasion de marquer la volonté partenariale mise en œuvre au sein de notre ville dans l'intérêt de l'enfant et de définir les ambitions éducatives partagées par la communauté éducative.

Un proverbe africain nous rappelle qu'« *il faut l'ensemble d'un village pour qu'un enfant grandisse* ».

C'est bien dans cette philosophie que la ville de TRELAZE est engagée depuis 2013 avec la signature du premier Projet Educatif de Territoire.

Cet engagement conjoint de la ville de TRELAZE, du Rectorat de Nantes, de la Préfecture de Maine et Loire et de la Caisse d'Allocations Familiales, a prolongé la dynamique entreprise précédemment avec le Contrat Educatif Local.

Nous avons souhaité afficher, dans la rédaction de ce nouveau projet éducatif de territoire, des ambitions fortes permettant de répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain.

En effet, dans un monde en pleine mutation, dont les changements bousculent les certitudes de chacun, nous avons pensé ce Projet Educatif de Territoire comme une boussole fixant un cap pour la période 2022-2025. Ce document est à la fois le garant d'ambitions partagées et le cadre où chacun peut être à l'initiative.

Faire communauté est la première ambition de notre projet.

Il s'agit ici d'affirmer la volonté de réunir l'ensemble des acteurs éducatifs pour co-construire les actions en direction des enfants et des jeunes.

Il s'agit aussi d'inclure la notion éducative dans l'ensemble de nos politiques publiques et d'encourager les acteurs associatifs, économiques et institutionnels à s'engager en direction des enfants et des jeunes.

Réussir le pari de l'éducation, c'est avoir la volonté de permettre à chacun de réussir et de s'épanouir dans son projet personnel.

C'est pourquoi il nous semble nécessaire de se fixer l'ambition de comprendre le monde pour mieux agir et anticiper celui de demain. Comprendre le monde à travers l'art, la culture, la pratique sportive, favorisera la responsabilisation citoyenne des jeunes par l'appropriation des valeurs de République. Cette responsabilisation leur permettra de mieux s'impliquer dans le monde de demain.

Nous sommes convaincus de ce cercle vertueux, et c'est pourquoi nous le portons haut et fort avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

La population de notre ville est jeune, c'est une chance.

C'est une véritable richesse pour notre territoire, et nous avons à cœur de lui donner les moyens de la réussite et de son émancipation.

LAMINE NAHAM  
Maire



# Retour sur l'évaluation du PEDT 2017-2020

La phase d'évaluation conduite en 2022 a permis de mettre à jour les indicateurs quantitatifs et surtout de recueillir les ressentis et retours d'expériences des différents acteurs éducatifs (parents, élus, animateurs, enseignants, ATSEM, agents de restauration scolaire, partenaires associatifs, etc.) lors de temps formels et informels par rapport aux temps d'activités périscolaires (TAP) mais surtout par rapport à la mise en œuvre des 3 axes structurants du PEDT 2017-2020 :

- L'accès pour tous aux savoirs, à la culture et aux loisirs,
- La valorisation du rôle éducatif des parents,
- La citoyenneté.

Ces temps d'échanges ont pris différentes formes : réflexion collective et travail collaboratif au sein des équipes de Léo Lagrange Ouest (animateurs et personnels des centres sociaux), discussions lors des conseils d'écoles ou encore lors des rencontres avec les associations de parents et les enseignants.

Parmi ces moments d'échange, trois temps forts ont eu lieu :

- Le 27 janvier 2022 : un bilan avec les représentants des parents d'élèves sur le nouveau format des temps d'activités périscolaires (TAP) mis en place depuis la rentrée de septembre 2021,
- Le 16 mai 2022 : une réunion de travail sur l'évaluation du PEDT 2017-2020 au cours de laquelle les acteurs éducatifs ont été invités à alimenter la réflexion sur les points forts du PEDT et les améliorations possibles,
- Le 14 juin 2022 : une réunion de travail sur l'élaboration du nouveau PEDT au cours de laquelle les acteurs éducatifs ont étayé les points d'améliorations possibles dégagés lors de la première réunion à l'intérieur des 3 axes existants dans le précédent PEDT et ont exprimé le souhait de créer un nouvel axe.

Ainsi, de ces échanges se sont dégagées des attentes communes quant au prochain PEDT :

- Poursuivre les 3 axes du PEDT 2017-2020,
- Approfondir le travail en transversalité des acteurs éducatifs grâce au partage d'informations et à une communication fluide,
- Favoriser les temps de réflexion et de travail en commun des acteurs éducatifs du territoire (parents, enseignants, élus, animateurs...).



### OBJECTIF 1

Faire communauté :  
une alliance des  
acteurs pour  
répondre aux  
besoins des enfants  
et des parents

#### Ambitions

Volonté de co-  
construction avec les  
acteurs éducatifs et  
au-delà

#### Ambitions

Reconnaître et soutenir  
les parents dans leurs  
responsabilités

#### Ambitions

Favoriser la continuité  
éducative



### OBJECTIF 2

Comprendre le  
monde : favoriser  
l'accès pour tous aux  
savoirs, à la culture  
et aux loisirs

#### Ambitions

Arts et Cultures comme  
vecteur d'émancipation

#### Ambitions

Pratiques physique et  
sportives comme  
source de bien-être et  
de respect de l'autre

#### Ambitions

Langage et lecture :  
mettre des mots sur  
le monde



### OBJECTIF 3

Permettre aux jeunes  
de devenir des  
citoyens respectueux  
des valeurs de la  
République

#### Ambitions

Renforcer les espaces  
de participation et  
d'engagement

#### Ambitions

Favoriser la  
rencontre et  
développer l'esprit  
critique

#### Ambitions

Encourager le  
civisme et le respect



### OBJECTIF 4

Préparer le monde  
de demain :  
accompagner les  
transitions.

#### Ambitions

Développer l'usage  
du numérique  
responsable et  
prévenant les risques

#### Ambitions

L'environnement, une  
richesse à préserver /  
Favoriser la sobriété  
énergétique

#### Ambitions

Améliorer la santé et le  
bien-être des enfants



# 1. Contexte local







# 1.1 Données socio-démographiques



**14 961**

(+ 9.6% depuis 2009) Dont 39% ont moins de 30 ans  
Département : 37%

**6 395 ménages**

39,4 % des ménages comptent un ou plusieurs enfants  
Département : 33,7%

Les familles monoparentales représentent 10 % des ménages avec enfants  
Département : 18,6%

16% de la population habite le Quartier prioritaire du Grand Bellevue  
13% de la population habite le quartier émergent de la Quantinière



**6 392 résidences principales**

48,8 % des ménages propriétaires de leur logement  
Département : 66.4%

Le parc locatif social représente 35,5 % du parc immobilier  
Département : 15.8%



**7 177 actifs**

Répartition des catégories socioprofessionnelles

Agriculteurs	Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprises	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
0,1%	5,1%	11,9%	29,1%	32,5%	21,4%
2,5%	6,1%	13,2%	25,3%	26,7%	26,1%

Les demandeurs d'emploi (Cat A, B et C) représentent 25,5 % de la population active  
Département : 19,4%



**6 404 ménages fiscaux**

Revenu disponible médian par unité de consommation : 20 140 €  
Département : 21 300 €

Taux de pauvreté : 16 %  
Département : 11,5 %

**2169 habitants**

67,6 % des allocataires CAF sont sous le seuil des bas revenus  
Autres quartiers de Trélazé : 25,5%

Indice de chômage Cat. A : 20%  
Autres quartiers de Trélazé : 11.9%

44% de la population de plus de 15 ans non scolarisée ne possède pas de diplôme ou au plus un BEPC ou brevet des collèges  
Autres quartiers de Trélazé : 29%

Quartier prioritaire du Grand Bellevue

# 1.2 Données sur la scolarité



Rentrée scolaire 2022 à l'école R.Daguerre

23 % de la population a moins de 18 ans

Département : 23,5%

2 710 enfants scolarisés à la rentrée 2022

Ecoles primaires publiques et privées : 1 791 élèves

Collège J. Rostand : 589 élèves

Lycée professionnel Ludovic Ménard : 330 élèves

Des établissements publics classés

«Zone d'Education Prioritaire»

78,5% des enfants de 2 à 5 ans scolarisés

Département : 76,4%

77% de réussite au DNB pour le collège J. ROSTAND en 2020

Département : 89% en 2016

27,7% de la population de plus de 15 ans non scolarisée ne possède pas de diplôme ou au plus un BEPC ou brevet des collèges

Département : 32.7%

44,3% des 18/24 ans scolarisés

Département 53.3%

## Écoles primaires

Écoles	Effectif Maternelle			Effectif Élémentaire		
	Rentrée 2022	Rentrée 2017	Évolution	Rentrée 2022	Rentrée 2017	Évolution
J. Jaurès	-	48	- 48			
J. Prévert	107	126	- 19			
G. Philippe	115	120	- 5			
La Maraîchère	126	88	+ 38	161	164	- 3
A. Césaire	115	148	- 33	177	185	- 8
R. Daguerre	58	56	+ 2	104	87	+ 17
F.Arthaud	77		+ 77	63	-	+ 63
P. Fort				143	173	- 30
H. et Y. Dufour				166	182	- 16
<b>TOTAL PUBLIC</b>	<b>598</b>	<b>586</b>	<b>+ 12</b>	<b>814</b>	<b>791</b>	<b>+ 23</b>
Bel Air	80	60	+ 20	155	166	- 11
Montrieux	59	83	- 24	85	96	- 11
<b>TOTAL PRIVÉ</b>	<b>139</b>	<b>143</b>	<b>- 4</b>	<b>240</b>	<b>262</b>	<b>- 22</b>

Ouverture du groupe scolaire  
Florence Arthaud en septembre 2020

3 Maternelles publiques

Jacques Prévert, La  
Maraîchère et Gérard Philippe

3 Élémentaires publiques

Paul Fort, La Maraîchère,  
Henri et Yvonne Dufour

3 Groupes scolaires publiques

Robert Daguerre, Aimé Césaire et  
Florence Arthaud

2 Groupes scolaires privés

Bel Air et Montrieux-Saint-René

## Établissements secondaires

Collège Jean Rostand

Lycée Ludovic Ménard

Établissements	Effectifs secondaires		
	Rentrée 2022	Rentrée 2017	Évolution
Collège J. Rostand	589	458	+ 131
Parcours classique	529	410	+ 119
SEGPA	60	48	+ 12
Ludovic Ménard	330	336	- 6
Total	919	794	+125

# 1.3 Services périscolaires et extrascolaires

## 1.3.1 Les services en délégation de service public

Depuis plusieurs années, la Ville délègue les missions relatives au secteur enfance-jeunesse dans le cadre d'une délégation de services publics des « activités socio-éducatives », assurée, depuis 1996, par l'association Léo Lagrange Ouest<sup>1</sup>.

### Les accueils de loisirs associés à l'école (ALAE)

#### Equipe d'encadrement

Un directeur de site + des animateurs permanents.

	- DE 6 ANS	+ DE 6 ANS
APS MATIN	1 animateur pour 14	1 animateur pour 18
PAUSE MERIDIENNE (AIC)	1 encadrant pour 14	1 animateur pour 18 1 animateur pour 16 à P. Fort
TAP	1 animateur pour 12	1 animateur pour 14
APS SOIR	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14
MERCREDI	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14

#### Espace de découverte, d'initiation et d'expérimentation

##### Les Animations Inter-Classe (AIC)

Dans les écoles publiques, la pause méridienne, en maternelle, est encadrée par des agents municipaux.

En élémentaire, elle est encadrée par des animateurs de Léo Lagrange. Des ateliers gratuits sont proposés : activités sportives, ludiques, créatives, calmes, coin de lecture ou détente.

##### Les Temps d'activités périscolaires (TAP)

Ces temps concernent uniquement les écoles publiques. Ils sont gratuits depuis leur mise en place. Ils se déroulent sur une séance par semaine de 13h30 à 16h30. Le jour de l'après-midi de TAP est différent suivant les écoles.

En TPS et PS, ces temps sont encadrés par les ATSEM, ceci afin de permettre le réveil échelonné et faciliter la prise de repères, en évitant de multiplier les acteurs intervenant au cours de la journée. A partir de la moyenne section, les enfants sont encadrés par des animateurs de Léo Lagrange ou des intervenants associatifs

En maternelle comme en élémentaire, la volonté est de favoriser le lien avec les projets d'école, lorsque cela est possible. L'un des objectifs est aussi de réduire les inégalités d'accès à la culture et aux savoirs qui se creusent sur le temps périscolaire.

En maternelle, les TAP sont déclinés sous la forme de parcours qui permettent de proposer des animations autour de la motricité et de l'expression corporelle, de la lecture d'albums jeunesse, d'activités nature et de la gestion des émotions.

En élémentaire, les ateliers se déclinent sous forme de parcours découverte, avec des dominantes sportive, culturelle, artistique, environnementale ou citoyenne. Ce sont les enfants qui choisissent leur parcours. Ce dernier change toutes les 10 semaines environ, soit 3 parcours différents par an.

<sup>1</sup> A noter qu'à l'heure de la rédaction du présent projet, le délégataire de cette DSP, pour la période 2023-2027, est en cours de sélection.

Enfin, afin d'éviter la suractivité et prendre en compte les besoins des enfants, en maternelle comme en élémentaire, les parcours intègrent systématiquement, une fois par semaine, une activité « détente ».

## Focus Fréquentation des TAP

Evolution de la fréquentation depuis la mise en place à la rentrée 2013

Année scolaire	Maternelle			Élémentaire		
	Effectifs scolaires	Effectifs TAP	Fréquentation (%)	Effectifs scolaires	Effectifs TAP	Fréquentation (%)
2013-2014	579	488	84%	642	561	87%
2014-2015	602	424	70%	671	555	83%
2015-2016	599	459	77%	699	617	88%
2016-2017	585	406	69%	771	699	90%
2017-2018	586	431	74%	770	724	94%
2018-2019	587	429	73%	812	755	93%
2019-2020	543	452	83%	855	789	92%
2020-2021	531	430	88%	865	770	78%
2021-2022	589	485	84%	813	683	84%

Pour rappel les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 ont été fortement impactées par la crise sanitaire qui a nécessité la mise en œuvre de protocoles sanitaires.

La nouvelle organisation des TAP a permis de proposer des activités de qualité et de conserver une attractivité certaine.

### Les Accueils Périscolaires (APS)

École	Lieu	Fréquentation moyenne 2021-2022	Jours et horaires	Gestionnaire
R. Daguerre	École R. Daguerre	Matin : 14 Soir : 20	Matin : 7h30 - 8h30  Midi : 11h45-13h30  Mercredi midi : 11h45-12h30  Soir hors jour du TAP : 16h00 -18h30 Soir le jour du TAP : 16h30-18h30	Association Léo Lagrange
A. Césaire	École A. Césaire	Matin : 36 Soir : 46		
Maraîchère Maternelle	École Maraîchère élémentaire	Matin : 36 Soir : 60		
Maraîchère Élémentaire				
J. Prévert	ALM Mine d'éveil	Matin : 42 Soir : 65		
H et Y. Dufour				
F. Arthaud	École F. Arthaud	Matin : 10 Soir : 24		
G. Philipe	ALM Maisoncouleurs	Matin : 19 Soir : 38		
P. Fort				
Montrieux / St René	École Montrieux	Matin : 27 Soir : 44		
Bel Air	École Bel Air	Matin : 30 Soir : 30	Matin : 7h45 - 8h30 Soir : 16h45 - 18h30	OGEC

# Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

## Deux accueils de loisirs maternels :

Mine d'éveil (60 places)

Maisoncouleurs (60 places)

**Un accueil de loisirs 6/11 ans :** Jean Gueguen (120 places)

**Ouverture :** mercredi (journée entière) et vacances scolaires

**Taux d'encadrement :**

**Moins de 6 ans :** 1 animateur pour 8

**Plus de 6 ans :** 1 animateur pour 12

**La journée type en accueil de loisirs :**

**Matin :** accueil du matin et jeux en autonomie, présentation des activités / activités

**Après-midi :** temps libre /calme (sieste pour les petits) et temps d'animation / goûter / accueil du soir

**Vacances :**

organisation de séjours et participation au dispositif « Colos Apprenantes »

## L'accueil de loisirs des 11 /15 ans

Situé au pôle culturel Hervé Bazin, le Hub Rep'R est ouvert aux 11/15 ans, les mercredis et samedis après-midi ainsi que lors des vacances scolaires. Des activités adaptées sont proposées aux adolescents : sorties, ateliers de pratiques culturelles et artistiques, sports, pratiques numériques...

Les jeunes sont impliqués et accompagnés dans le choix et l'organisation des projets, notamment sur le dispositif des sorties spontanées. Par ailleurs, des stages et séjours sont organisés au cours de l'année.

### 1.3.1 Les services portés par le secteur associatif (Vivre ensemble)

L'association Vivre ensemble dispose d'un accueil collectif de mineurs :

45 places destinées aux enfants de 6 à 11 ans

15 places de 12 à 17 ans

Ouverture :

- les mercredis de 11h45 à 18h
- les vacances scolaires 10h à 18h
- Séjours durant l'été (2 enfance et 2 ados)

Ces temps sont considérés par l'association comme des temps d'échange culturel, générationnel, sur l'expérimentation, la valorisation, la citoyenneté, le respect... C'est un levier pour s'impliquer dans le collectif, développer la solidarité et créer la mixité sociale.

Les tarifs appliqués sont indexés sur ceux des services en délégation de service public.

Taux d'encadrement :

**Plus de 6 ans :** 1 animateur pour 12

Des bénévoles viennent apporter leurs compétences lors d'activités spécifiques.



# 1.4 Équipements et offres de services culturels, sportifs et sociaux

## Sports



Stade de la Goducière - Semaine de l'Olympisme - Du 4 au 8 avril 2022

**22 associations et 18 disciplines disponibles**

1 565 licenciés, âgés de 3 à 25 ans.

**Piscine municipale**

**Parc des sports de la Goducière :**

2 gymnases, 1 stade, 1 plateau basket, 1 piste d'athlétisme et 1 salle de gymnastique

**Complexe du Petit Bois :** 1 gymnase et 1 stade

**Complexe Bernard Bioteau :**

2 terrains synthétiques, 1 boulodrome et 1 piste de bicross

**Complexe Daniel Rouger :** 3 terrains de football

**Espace sportif du Profac :**

1 salle de gymnastique, 1 salle de boxe, 1 salle de musculation, 1 dojo, des terrains de pétanque

**Dojo Daguerre**

**Aréna Loire :** un gymnase

**Espaces multisports :** Quantinière, Petit Bois et Grand Bellevue

## Culture

### 14 associations culturelles

#### Ecole municipale de danse (classique/Jazz/Contemporain)

217 inscrits de moins de 18 ans

#### Médiathèque Hervé Bazin et espace multimédia

942 abonnés de moins de 18 ans

80 accueils de classes / an et 10 accueils RAM/an

#### Ecole de Musique intercommunale Henri Dutilleux

18 disciplines enseignées et 74 élèves trélazéens

#### Espace d'Art Contemporain des anciennes Ecuries

Une dizaine d'expositions/an

#### Arena Loire

Salle de concerts

#### Théâtre de l'avant-scène

#### Musée de l'Ardoise

#### Académie Supérieure de Théâtre (120 étudiants en formation universitaire)

## Santé et social

### 26 associations intervenant dans le champ social

#### Un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Aide à la pratique sportive et culturelle, aide à la restauration scolaire, aide au départ en séjour scolaire, Programme de réussite éducative

#### Centre social Jean Gueguen et centre social Ginette Leroux

Espace d'accueil de ressources et d'échanges solidaires,  
Animation collective famille et soutien à la parentalité  
Animation des territoires, éducation populaire, culture,...

#### Espace de vie sociale « Vivre ensemble » aux Forges

#### Maison Départementale des Solidarités (MDS)

Assistantes sociales, référent de prévention et PMI

#### Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Permanences de travailleurs sociaux

#### Maison des services publics

Espace de vie sociale Vivre Ensemble

#### Centre Médico Psychologique(CMP)- service enfants

#### Prévention spécialisée

#### Professionnels de santé libéraux

#### Pôle santé Village Santé

## 2. Les objectifs éducatifs du PEDT



Ce projet constitue un cadre de référence dont l'objectif est de contribuer à la réussite éducative de tous les enfants.

Il s'agit de les amener à être curieux, autonomes, tolérants, à comprendre et appréhender leur environnement, à se questionner, à construire et oser exprimer leurs pensées afin de devenir des adultes épanouis, acteurs de leurs choix et responsables de leurs actes.

En résumé, donner les moyens de l'émancipation et permettre à chacun de se réaliser.

Elaboré en concertation avec les acteurs éducatifs, ce nouveau projet éducatif de territoire 2022-2025 est garant d'objectifs partagés :

- 1- Faire communauté : une alliance des acteurs pour répondre aux besoins des enfants et des parents
- 2- Comprendre le monde : favoriser l'accès pour tous au savoir, à la culture et aux loisirs
- 3- Permettre aux jeunes de devenir des citoyens engagés et respectueux des valeurs de la République
- 4- Préparer le monde de demain : accompagner les transitions

Ces quatre objectifs définissent un cap dont les ambitions sont la déclinaison pour chaque domaine.

# 1. Faire communauté :

## une alliance des acteurs pour répondre aux besoins des enfants et des parents

### a. Volonté de co-construction avec les acteurs éducatifs et au-delà

Si le PEDT s'appuie sur un cadre légal précis, il n'en demeure pas moins une volonté de mettre œuvre un cadre éducatif de qualité, en lien avec la communauté éducative.

Il s'articule avec les autres dispositifs contractuels:

- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) actuel, et la future convention territoriale globale (CTG)
- Le volet éducatif du contrat de ville, dont notamment le Programme de Réussite Educative et le dispositif Ville Vie Vacances,
- La Cité Educative,
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS),
- Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la scolarité (REAAP)

L'ensemble de ces dispositifs contractuels s'accordent sur 3 grands principes :

- **L'égalité des chances** : offrir à tous les enfants et adolescents les mêmes chances de réussite
- **La qualité de l'accompagnement** : l'environnement dans lequel évoluent enfants et adolescents doit être propice aux apprentissages et au développement personnel. Il s'agit de s'assurer de leur sécurité physique et morale, tout en veillant à donner les clefs pour devenir des adultes autonomes et responsables.
- **La nécessité de travailler en partenariat** : celui-ci permet de renforcer la cohérence de l'ensemble des actions.

La volonté politique de la commune se traduit par la mise en place de moyens humains répondant aux ambitions citées dans ce document. Par exemple la commune fait le choix d'avoir autant d'ATSEM que de classes dans les écoles maternelles.

### b. Reconnaître et soutenir les parents dans leurs responsabilités

Le présent PEDT s'applique aux enfants de Trélazé, âgés de 2 à 18 ans, avec une attention particulière pour les 2-11 ans, qu'ils soient scolarisés dans les écoles publiques ou privées de la ville.

Il est conclu pour 3 ans, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023. Cependant, des modifications pourront être apportées, en fonction de l'évolution du cadre légal et/ou du contexte local et notamment avec les interrogations sur le devenir des temps d'activités périscolaires, la pérennité du fonds de soutien de l'Etat destiné au développement des activités périscolaires (FDSAP). Toute modification fera l'objet d'un avenant.



#### L'alliance éducative

L'enfant évolue dans un système éducatif complexe qui intègre des acteurs, des espaces, des temps et des modes d'interventions multiples.

Cette complexité se retrouve à deux niveaux de temporalité :

- La première, liée aux âges qui se succèdent (petite enfance, enfance, adolescence),
- La seconde, liée à l'enchaînement des temps à l'échelle du quotidien (temps familial, scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Aussi, les professionnels veillent à la complémentarité et à la cohérence de leurs actions dans les différents espaces



et temps, afin de faciliter et accompagner les transitions, aux deux échelles de temporalité.

Depuis plusieurs années, les acteurs éducatifs travaillent cette question, avec par exemple :

- L'existence d'ateliers passerelle entre la petite enfance et les écoles maternelles, entre le CM2 et la 6ème.
- L'existence de temps passerelle entre l'ALSH maternel et l'ALSH des 6/11 ans, entre l'ALSH des 6/11 ans et le Rep'R.

A l'échelle de la journée de l'enfant, des actions se sont également développées, notamment avec l'arrivée des TAP : carnet de liaison entre l'école et le périscolaire, développement de projets communs entre les enseignants et les animateurs périscolaires, etc.

Toutefois, la marge de progression est réelle. Le travail en ce sens doit être poursuivi et facilité.

Il exige une connaissance fine des ressources disponibles et l'existence de temps permettant aux acteurs de se rencontrer. Les commissions « petite enfance » et « actions éducatives » peuvent y contribuer.

Plusieurs pistes de travail émergent :

- Améliorer la lisibilité des rôles et actions conduites par chacun, via la mise en place d'une boîte à outils,
- Retravailler le rôle et fonctionnement des commissions,
- Développer la formation commune

## c. Favoriser la continuité éducative

Le PEDT s'attache à garantir une meilleure articulation des différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

A Trélazé, les temps d'activités périscolaires ont été mis en place dès la rentrée de septembre 2013, suite à la réforme des rythmes scolaires.

Après consultation, les écoles privées Montrieux et Bel Air ont fait le choix de conserver une semaine d'enseignement répartie sur 4 jours.

Dans les écoles publiques, un nouveau format des temps périscolaires est instauré depuis la rentrée de septembre 2021. Cette nouvelle organisation de la semaine résulte d'une concertation menée avec les acteurs éducatifs (parents, élus, animateurs, enseignants, ATSEM, agents de restauration scolaire, partenaires associatifs, etc.).

Précédemment, dans chaque école publique, les temps d'activités périscolaires se déroulaient sur 3 heures par semaine répartis sur trois fins de journées scolaires.

A présent, ils ont lieu sur un après-midi par semaine.

Ces modifications ont été apportées en réponse aux enjeux pointés :

- Pouvoir proposer des activités diversifiées aux enfants en se rendant dans des infrastructures du territoire (médiathèque, terrains de sport, etc.),
- Avoir le temps de proposer des activités de qualité aux enfants sans être limité par un format horaire trop court
- Réduire l'équipe d'animation et la stabiliser en proposant aux animateurs des contrats avec des volumes horaires plus importants répartis en fonction des après-midis TAP dans les différentes écoles.

Depuis septembre 2021 et la mise en place du nouveau format TAP, les animateurs ont effectué les constats suivants dans les comportements des enfants :



En maternelle, les enfants et les animateurs.rices sont satisfaits :

« C'est mieux car on peut terminer nos activités !! »

« C'est super, car on a le temps de faire plein d'activités et de jouer dehors ! »



En élémentaire, la demi-journée fait l'unanimité pour les enfants et animateurs.rices :

« C'est super, car on peut sortir et faire beaucoup d'activités ! »

« Ça fait du bien de sortir, ça fatigue ! »

Les coups de cœur des enfants !

« C'est trop bien de pouvoir sortir de l'école ! »



Parcours « il était une fois »



Parcours « ARC EN CIEL »

Expérience scientifique !

Séance photos !



Parcours « Mon corps, mes émotions »

Création d'une boîte à émotions



# Organisation des temps scolaire et périscolaire dans les écoles publiques

## GRUPE SCOLAIRE AIMÉ CÉSAIRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 20	13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30		
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

## GRUPE SCOLAIRE ROBERT DAGUERRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 20	13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30		
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

## GRUPE SCOLAIRE FLORENCE ARTHAUD

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 20	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30		
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

## ÉCOLE MATERNELLE MARAÎCHÈRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40	13 h 40 - 16 h 10	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 20	13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 00	12 h 30		
JEUDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 10	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 10	16 h 10 - 18 h 30

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARAÎCHÈRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 20	13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30		
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 50 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

## ÉCOLE MATERNELLE J. PRÉVERT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 10	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 20	13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 00	12 h 30		
JEUDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 10	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 10	16 h 10 - 18 h 30

### Légende

- Temps périscolaire payant (garderie)
- Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)
- Temps d'enseignement
- Déjeuner et activités interclasses
- Temps d'activités périscolaires gratuits

### Légende

- Temps périscolaire payant (garderie)
- Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)
- Temps d'enseignement
- Déjeuner et activités interclasses
- Temps d'activités périscolaires gratuits



### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HENRI ET YVONNE DUFOUR

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 20	13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30		
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

### ÉCOLE MATERNELLE GÉRARD PHILIPPE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 10	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 10	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 00	12 h 30		
JEUDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 20	13 h 40 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 30	8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 10	16 h 10 - 18 h 30

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL FORT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30	13 h 50 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h 20	13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 50	12 h 30		
JEUDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 20	8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h 40	13 h 50 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

#### Légende

- Temps périscolaire payant (garderie)
- Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)
- Temps d'enseignement
- Déjeuner et activités interclasses
- Temps d'activités périscolaires gratuits

## Plan Mercredi

Fin 2018, la ville de Trélazé a contractualisé au dispositif « plan mercredi » pour les accueils de loisirs maternels Maisoncouleurs et Mine d'Éveil et l'accueil de loisirs sans hébergement Jean Gueguen. L'accueil de mineurs de l'association Vivre ensemble est également inclus dans le plan Mercredi de la Ville.

Elle s'engage, ainsi, à respecter les 4 axes définis dans la charte qualité :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant,
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- L'ancrage du projet dans le territoire,
- La diversité et la qualité des activités.

## La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

#### Prise en compte du rythme de l'enfant

A l'échelle de la journée, les propositions pédagogiques tiennent compte des caractéristiques physiologiques, intellectuelles et sociales des enfants en fonction de leur âge (réveil échelonné pour les petits, temps calme pour tous après le déjeuner, temps d'activités non dirigées pour tous).

A l'échelle des âges, des temps passerelles sont proposés tous les ans dans le cadre de la délégation de service public, entre les accueils de loisirs maternels et l'accueil de loisirs Jean Gueguen, entre l'accueil de loisirs Jean Gueguen et le Hub Repr'R, accueil de loisirs ados. Au-delà de la découverte d'un lieu nouveau, ces temps s'organisent généralement à travers la réalisation d'un projet partagé.

#### Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation

Les équipes d'animation des services en délégation de service public sont en partie composées par du personnel évoluant aussi sur les sites périscolaires tout comme les directions des accueils de loisirs. Les réunions d'équipes régulières permettent de construire des projets en ayant en tête les projets des écoles. Si à terme, il s'agira de faciliter l'interconnaissance des projets d'école et des projets pédagogiques des accueils de loisirs, la priorité est déjà de renforcer la collaboration équipe enseignante/équipe d'animation sur les temps d'AIC et de TAP.

#### Liens avec les parents

En complément des échanges avec l'équipe, chaque accueil de loisirs dispose d'un espace parents. Ce sont des espaces d'information et d'expression. Des temps conviviaux y sont proposés au moment de l'accueil du soir. Les équipes d'animation réfléchissent à la manière dont faire vivre ces lieux, notamment en lien avec les animateurs familles des deux centres sociaux.

Par ailleurs, il est laissée la possibilité aux parents d'accompagner les sorties s'ils le souhaitent.

### *Liens avec l'extrascolaire*

Les activités proposées le mercredi s'inscrivent en complémentarité et dans la continuité de celles menées sur les périodes extrascolaires.

Les parents ont la possibilité de récupérer leur enfant en cours d'après-midi pour qu'il puisse se rendre à son activité extrascolaire. L'articulation entre le temps « accueil de loisirs » et le temps consacré aux pratiques sportives et culturelles est une piste de travail forte pour les années à venir.

## Accessibilité et inclusion de tous les enfants

### *Inclusion des enfants en situation de handicap*

Les enfants ayant des besoins particuliers, dont la situation de handicap est reconnue ou en cours de reconnaissance sont accueillis, autant que possible, dans les accueils de loisirs. Un encadrement spécifique peut alors être mis en place.

L'association Léo Lagrange Ouest, qui assure la gestion de ces temps périscolaires et extrascolaires dans le cadre de la délégation de service public, est signataire de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Cette dernière repose sur 7 principes :

- Respecter le projet d'intégration de l'enfant porteur d'un handicap,
- Favoriser l'intégration de l'enfant, notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants
- S'informer auprès des parents des besoins spécifiques de leur enfant
- Garantir aux équipes encadrantes une formation ou une sensibilisation aux handicaps,
- Organiser des temps de concertation entre les encadrants pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant
- Informer tout intervenant que l'accueil de loisirs est signataire de la charte est des obligations que cela engendre
- Afficher la charte dans les locaux de l'accueil.

Les locaux sont aménagés de manière à permettre l'accessibilité à tous.

### *Développement de la mixité sociale*

Afin de faciliter l'accès aux accueils de loisirs, et notamment aux familles les plus modestes, la tarification est modulée en fonction du quotient familial. De plus, à la demande de la Ville, les tarifs appliqués pour les accueils gérés en délégation de service public et pour ceux de l'association Vivre ensemble sont identiques.

### *Politique d'information des familles*

Les informations concernant les temps périscolaires (et extrascolaires) sont disponibles sur le site internet de la ville, affichés dans les accueils de loisirs, les écoles et les centres sociaux.

Pour l'association Vivre ensemble, la communication est assurée par l'association-même qui met à disposition des plaquettes d'information.

### *Politique d'information des familles*

Les informations concernant les temps périscolaires (et extrascolaires) sont disponibles sur le site internet de la ville, affichés dans les accueils de loisirs, les écoles et les centres sociaux.



## Mise en valeur des territoires

### *Découverte du territoire, de l'environnement proche, du patrimoine local*

Tout au long de l'année, les accueils de loisirs proposent des sorties ayant pour objectif de découvrir la ville (parc des ardoisières, musée de l'ardoise,...), son actualité (visite des expositions au centre d'art contemporain des Anciennes Ecuries, spectacles au théâtre de l'Avant-Scène, événements sportifs organisés à l'Aréna Loire Trélazé,...).

### *Partenariats privilégiés avec des établissements culturels et sociaux*

Les accueils de loisirs gérés en délégation de service public ont mis en place des partenariats renforcés avec la médiathèque Hervé Bazin et les deux centres sociaux Ginette Leroux et Jean Gueguen.

S'agissant de la médiathèque, des sorties mensuelles permettant l'emprunt de livres sont organisées le mercredi après-midi. Les livres choisis par les enfants permettent de constituer les malles, dont la composition est renouvelée chaque mois. Dans les accueils de loisirs maternels, des lectures contées par une médiatrice sont organisées régulièrement.

Le développement de nouveaux partenariats, notamment avec le tissu associatif local (sportif, culturel,...) sur l'ensemble des temps périscolaires est un axe de travail fort pour les années qui viennent.

## Développement d'activités éducatives de qualité

### *Des activités ludiques et éducatives qui tiennent compte des besoins de l'enfant*

Des temps calmes et d'activités non dirigées sont systématiquement intégrés au cours de la journée. L'organisation des locaux permet de disposer d'espaces permettant aux enfants de « s'isoler » ou de se retrouver en petits groupes afin de pratiquer des activités tels que des jeux de société.

Par ailleurs, les enfants ont la possibilité d'émettre des idées d'activités et de les soumettre à l'équipe d'animation.

### *Cycle d'activités et projets forts*

Le programme d'activités est réfléchi et construit par période de vacances à vacances. Des intervenants extérieurs peuvent venir compléter les animations proposées par l'équipe.

Pour l'année en cours, 3 projets forts sont proposés pour les accueils de loisirs gérés en délégation de service public, en lien avec ce qui se passe sur le territoire :

- Projet axé sur le langage et l'expression dans les deux accueils de loisirs maternels,
- Développement d'un jardin hors-sol à l'ALSH Jean Gueguen, en collaboration avec le service espaces verts de la ville,
- Participation à un festival jeune public, en lien avec l'association l'R de rien.

## 2. Comprendre le monde : favoriser l'accès pour tous aux savoirs, à la culture et aux loisirs

### a. Arts et Cultures comme vecteurs d'émancipation

Convaincus que la pratique artistique et la médiation culturelle sont des vecteurs favorisant l'apprentissage de l'altérité et facilitant l'acquisition de connaissances, des projets artistiques et culturels sont proposés aux enfants et aux jeunes leur permettant d'être à la fois spectateur et acteur d'une culture pour tous.

C'est dans cet optique qu'un Orchestre à L'Ecole a été mis en place au cœur du quartier prioritaire, permettant ainsi à 90 élèves de CM1 et CM2 de l'école Paul Fort de bénéficier de ce dispositif soutenu par la Ville, l'Etat, le Conseil Départemental, l'association nationale des orchestres à l'école. La pratique d'un instrument est totalement gratuite pour les familles et est un vecteur de réussite scolaire et personnelle. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de proposer par la suite un parcours d'apprentissage au sein de l'école de musique.

Réunir les acteurs locaux pour promouvoir l'accès à la culture au plus grand nombre est un principe déterminant dans la mise en place par exemple de l'exposition annuelle du GAT (groupement artistique trélazéen) permettant aux classes volontaires de découvrir des œuvres d'artistes locaux.

Toutes ces démarches s'inscrivent dans une complémentarité avec les parcours d'éducation artistique et culturelle mis en place dans

## b. Pratique physique et sportives comme source de bien-être et de respect de l'autre

De l'école élémentaire au lycée, les enfants et les jeunes scolarisés à Trélazé bénéficient de pratiques sportives dans des équipements spécifiques. A noter en particulier, les 50 à 60 séances de natation pour un parcours complet à Trélazé (une trentaine en moyenne nationale). Des opérations spécifiques (ateliers et rencontres avec des joueurs professionnels), en lien avec des événements nationaux et internationaux, sont organisées pour faire découvrir des sports et inviter à leur pratique : basket (Top 8), tennis (Open P2i Angers Arena Loire), sans oublier la Semaine de l'Olympisme (1<sup>ère</sup> édition en 2022) parrainée par deux athlètes paralympiques, avec 1000 élèves concernés.

Dans ce contexte scolaire, des cycles sportifs sont proposés aux enfants dans le cadre des TAP (exemple : tennis avec un animateur diplômé au sein de la halle de sports de raquettes). Le collège Jean Rostand, en partenariat avec la Ville et les Comités, dispose de 2 sections sportives en athlétisme et en rugby.

Afin de favoriser le sport des enfants, le C.C.A.S. a mis en place un aide financière « aide à la pratique sportive et culturelle (une centaine d'enfants accompagnés sur la dernière saison) dans le cadre du contrat de ville. De plus, dans le cadre du Plan Jeunesse, elle accompagne financièrement des jeunes inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou qui suivent un parcours Sports Etudes. Depuis l'année scolaire 2021-2022, la Ville met aussi à disposition, sur deux créneaux hebdomadaires dédiés et spécifiques, une halle de sports de raquette pour l'entraînement d'un jeune pongiste détecté par la Ligue régionale et la FFTT.

La Ville de Trélazé maintient ses équipements sportifs ouverts pendant les vacances afin de favoriser la pratique d'un sport par les jeunes, notamment dans le cadre de stages organisés par les différentes associations.

Du côté des associations, certaines (handball, basket et football) bénéficient de labels fédéraux qui reconnaissent la qualité de leur enseignement et de leur encadrement auprès des plus jeunes.

La Ville de Trélazé a pour projet d'accompagner les clubs sportifs qui souhaiteraient mettre en place des activités adaptées sur la thématique Sports / Santé. Certains disposent déjà de créneaux au sein des équipements de la Ville pour pratiquer le handfit, le pilate, le basket tonic, etc. A noter des activités déjà menées portant sur la confiance en soi (en lien avec des situations familiales lourdes) et inclusives avec le Foyer de vie la Chevalerie (respecter le handicap et la différence de l'autre).

## c. Langage et lecture : mettre des mots sur le monde

Au cœur des engagements de la Ville, l'acquisition du langage est déterminant et est une préoccupation majeure pour le territoire et l'ensemble des acteurs.

Les compétences langagières permettent à la fois de comprendre le monde dans lequel nous vivons et de pouvoir s'exprimer afin de développer son pouvoir d'agir au quotidien.

C'est dans ce sens que des actions sont menées ; on peut citer ici la semaine linguistique développée par les écoles Gérard Philipe et Paul Fort associant enseignants, ATSEM et parents d'élèves, favorisant les échanges entre cultures et valorisant les compétences linguistiques des familles du quartier.

La collectivité favorise aussi des actions expérimentales. Le développement des classes flexibles illustre ainsi cette volonté. En investissant dans des outils pédagogiques (zolls, ballons...) dans certaines classes de CP pour adapter les espaces de travail des élèves et encourager l'autonomie et la coopération, tout en augmentant leur niveau de concentration et d'interaction. La ville a répondu favorablement à cette expérimentation. Ces outils s'accompagnent d'une pédagogie adaptée sur la journée de l'élève.

## 3 Permettre aux jeunes de devenir des citoyens engagés et respectueux des valeurs de la République

« Il faudra bien que nous habituions nos enfants à remplir nos fonctions de citoyens plus tard. » (Célestin Freinet, 1958)

L'éducation à la citoyenneté nécessite la responsabilisation des jeunes, **dès leur plus jeune âge**, et se fonde sur l'apprentissage du débat et de l'échange, de la confrontation des idées et des points de vue et du partage de la parole. Pour cela, nous proposons de décliner cet axe en 3 objectifs illustrés par plusieurs actions.



*Parrainage civil en Mairie*

### a. Renforcer les espaces de participation et d'engagement

Depuis de nombreuses années, la Ville de Trélazé a mis en place le Conseil Municipal des Enfants (CME). Des élections sont organisées au sein de toutes les écoles (passage préalable de la conseillère déléguée à la citoyenneté pour expliquer les règles de vote, installation d'urnes et d'isoloirs le jour de l'élection) qui permettent d'élire à parité 2 à 4 représentant.e.s, élèves de cycle 3, par école. Puis, les jeunes élus se réunissent tous les 15 jours pour définir par eux-mêmes des actions à réaliser (l'année 2022 est sous le signe du ramassage des déchets et de la prévention de la sécurité routière aux abords des écoles) et participent à une assemblée plénière trimestrielle. Ce CME rencontre aussi le Conseil des Sages dans le cadre d'actions intergénérationnelles (participation aux commémorations).

Depuis la refonte des Temps d'Activité Scolaire (TAP) en 2021, un parcours « Citoyenneté » est proposé par Léo Lagrange Ouest. Durant ce parcours, des groupes de 10 à 15 élèves viennent en Mairie pour découvrir les services, échanger avec les agents municipaux et les élus. Cette visite se termine par la découverte de la salle du Conseil Municipal et un échange fructueux avec les élus sur le fonctionnement de la démocratie locale.

### b. Favoriser la rencontre et développer l'esprit critique

Il est aujourd'hui nécessaire d'armer les enfants et les jeunes pour décrypter les sources d'informations qui les entourent. Il s'agit de comprendre leur construction, leur réalisation, pour en déjouer les logiques et faire des élèves des citoyens critiques et responsables face aux médias. C'est pourquoi l'exposition « Instant Reporter », organisée au centre d'art contemporain « les anciennes Ecuries » ouvre ses portes aux écoles pour leur présenter le travail et le métier d'un photographe reporter de la presse quotidienne régionale, visite commentée par un photographe de presse.

L'esprit critique, c'est aussi penser et interroger le monde d'aujourd'hui pour construire celui de demain. Il est donc envisagé que chaque année un volet de la Programmation du théâtre de l'avant-scène soit dédié au débat et à l'échange sur des thématiques sociétales. En 2022, un film documentaire « Allons-Enfants » suivie d'un débat entre les collégiens et l'équipe d'acteurs a été

programmé.

A noter aussi, la rencontre des élèves d'écoles élémentaires avec les étudiants et le directeur de l'académie supérieure de théâtre d'Anjou sur leurs parcours, le métier de comédien, de metteur en scène, de régisseur.



*Représentation de l'ASTA lors de l'accueil des nouveaux habitants*

## c. Encourager le civisme et le respect

La pratique sportive en club implique un certain nombre de règles dont le respect de l'autre (joueur et arbitre), la mise en valeur d'un collectif, et favorise non seulement la mixité mais également la cohésion sociale. Le sport, c'est l'école de la vie.

La Semaine de l'Olympisme, dont la 1<sup>ère</sup> édition a eu lieu en 2022 constitue un bel exemple d'exercice à la citoyenneté pour porter haut les valeurs universelles de l'olympisme et du baron Pierre de Coubertin.

Citation de Célestin Freinet lors qu'une conférence publique à Neuchâtel en 1958 :

*« Il faudra bien que nous habituions nos enfants à remplir nos fonctions de citoyens plus tard. Et remplir les fonctions de citoyen, cela veut dire avoir le droit, le courage plutôt, dans une association, dans une assemblée, de lever le doigt pour protester contre ce qui se fait, pour donner son point de vue, même si on sait que son point de vue n'est pas celui des autres, si on sait qu'il contrarie les habitudes courantes. Il faut que nous préparions nos jeunes, nos adolescents et nos enfants à dire en face du problème social et politique qui sera présenté demain, ce qu'ils ont à dire, comment ils doivent concevoir la société, comment cette société peut se réaliser, pour qu'elle réponde également à leurs besoins. Ça, c'est une fonction active de l'Education. »*

## 4. Préparer le monde de demain : accompagner les transitions

### a. Développer l'usage du numérique responsable et prévenant les risques

- \* Mise en place de conférences pour sensibiliser à l'usage du numérique pour les scolaires et les parents dans les écoles.
- \* Les événements "ET" et "Yes, we click" ont également proposé de nombreux ateliers et conférences/débats sur le bon usage du numérique notamment pour les jeunes et les parents.
- \* Le projet du passage du "permis internet" est à l'étude au niveau de toutes les écoles pour les sensibiliser "aux risques/dangers" liés à internet et aux réseaux sociaux et pour les accompagner dans un bon usage d'un numérique responsable.
- \* La mise en place d'une méthode déco conception numérique permettant de conjuguer Numérique et développement durable.
- \* Un conseiller numérique a été recruté via le programme «France connect». Sa mission est d'accompagner les Trélazéens et notamment les jeunes à l'usage d'un numérique responsable

### b. L'environnement une richesse à préserver / Favoriser la sobriété énergétique

Depuis plusieurs années, la Ville de Trélazé a mis en place des actions favorisant l'économie des fluides (eau, électricité, chauffage) : boutons poussoir dans les lavabos, gestion programmée du chauffage, détecteurs de mouvements pour l'éclairage, passage en éclairage LED dans tous les bâtiments rénovés, éclairage modulé selon les utilisations (entraînements et matches), travaux d'isolation. Pour cet hiver, des mesures sont prises concernant le chauffage.

De leur côté, les clubs sportifs ont développé les actions suivantes : tri sélectif des déchets et campagnes régulières de ramassage de débris, utilisation de consommables bio et/ou réutilisables (gobelets, gourdes), co-voiturage lors des déplacements.

Favoriser le déplacement à vélo.

Elus, parents, enseignants partagent l'objectif de favoriser une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Plusieurs actions répondant aux enjeux du « Savoir rouler à vélo » sont mis en place pour les élèves de CM1 et CM2. Il s'agit ici d'une action inscrite dans la stratégie mobilité de la ville. Développer l'usage du vélo répond à la fois à des enjeux écologiques et aussi de santé.

### c. Améliorer la santé et le bien-être des enfants

Se donner l'ambition de favoriser le bien-être et la santé des enfants est incontournable. Si l'on souhaite atteindre nos objectifs éducatifs, il nous faut mener des actions spécifiques dédiées aux questions de santé en nous rappelant que l'ensemble des actions quel que soit leur domaine participent au bien-être des enfants.

#### L'action bucco-dentaire

Pour les enfants de GS en présence des enseignants et ATSEM : Une phase de sensibilisation collective sous forme de diaporama, vidéos et d'ateliers ludiques (60mn) par des chirurgiens-dentistes de l'UFSBD 49 :

1/Atelier « Animation Brossage » : Suite à un échange sur les habitudes de brossage des enfants, une vidéo ludique mettant en scène un jeune hippopotame apprenant la bonne technique de brossage leur sera montrée. Avec ce personnage ils assimileront les bons gestes et les mémoriseront en chantant une chanson dont les paroles pourront servir de support pédagogique à l'enseignant pour la suite. Après un échange avec l'intervenant sur ce qu'ils viennent de voir, les enfants assisteront à une démonstration de la bonne technique de brossage à l'aide d'une maxi-brosse et d'une maxi-mâchoire.



2/Atelier Jeu " la petite souris qui n'aime pas les caries " : questions-réponses sur l'alimentation (souris triste ou joyeuse selon l'alimentation). Cet atelier pourra être conduit en lien avec une infirmière.

3/Atelier « Chez le dentiste »: Suite à un échange sur l'expérience des enfants chez le dentiste, les enfants pourront aborder avec l'intervenant les règles d'hygiène, les peurs, les soins nécessaires et dédramatiser la visite et faire passer le message sur ce qu'est un cabinet dentaire et à quoi sert un dentiste. Du matériel pédagogique sera laissé : recueil Fables et comptines, affiche, documents pédagogiques, vitrophanies Les parents seront invités à participer à l'action de sensibilisation de leurs enfants.

Accès aux soins via les parcours de réussite éducative :

Suite au constat de difficulté d'accès aux soins (CMP, orthophoniste...)

Dans le cadre des parcours de réussite éducative, le référent de parcours est amené à accompagner les familles dans les démarches d'accès aux soins pour leur enfant : prise de rendez-vous, accompagnement physique...

Un travail collaboratif est effectué avec les services de soins pour favoriser le lien et la prise en charge.



# 3. La gouvernance



# 1. Organisation

## Coordination du PEDT

Le service Education coordonne l'ensemble du dispositif PEDT en concertation avec les partenaires, anime les différentes instances (comité de pilotage, commission éducation) et évalue le PEDT en lien avec l'ensemble des acteurs. Il travaille en étroite collaboration avec d'autres services de la Ville et la délégation de services publics Léo Lagrange Ouest.

## Les instances

### *Comité de Pilotage du PEDT :*

Cette instance de coordination et de décision qui sera mise en place intégrera les différents partenaires et aura pour rôle de :

- définir les orientations du Projet Educatif Territorial
- évaluer les résultats des actions menées.

Cette instance se réunira au minimum une fois par an.

Sa composition est la suivante :

- Elus de la Ville de Trélazé et techniciens concernés
- Représentants des services déconcentrés de l'Etat : Direction départementales des services de l'Education nationale-Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
- Représentants des établissements scolaires
- Représentants de la Caisse d'Allocations Familiales
- Représentants des parents
- Représentants de la DSP « activités socio-éducatives »



### *Commission éducation :*

Cette commission est un lieu d'échanges et de rencontres entre les différents partenaires opérationnels scolaires et des temps périscolaires (heures qui précèdent et suivent la classe). Elle est force de proposition et d'analyse.

Cette instance a pour objectif :

- Etablir un état des lieux (besoins, demandes...)
- Echanger sur l'ensemble des actions périscolaires se déroulant dans les écoles
- Rechercher la cohérence, la complémentarité des activités et la continuité entre les différents acteurs et les différents temps
- Réaliser un suivi et une évaluation des actions.

## 2. Évaluation

La Ville de Trélazé souhaite que l'évaluation de son projet éducatif territorial soit partagée avec les différents partenaires éducatifs. Elle mettra en œuvre une démarche d'évaluation co-construite avec les acteurs. Elle a vocation à évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et contribuer à l'amélioration du projet.





# Annexes



# Focus : Les dispositifs contractuels

*La Convention Territoriale Globale (CTG)* est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants.

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic de territoire, un diagnostic partagé avec les acteurs locaux, afin de définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté, sur les champs d'intervention communs Caf et collectivité.

## *La Cité Educative de Trélazé Grand Bellevue*

L'ambition de la Ville de Trélazé, en partenariat avec la Préfecture et les services de l'Education Nationale, est de former les citoyens d'aujourd'hui et de demain en leur donnant les clés pour qu'ils deviennent des citoyens libres, éclairés et responsables de leurs choix, acteurs de la construction de leur parcours.



Le programme de Cités Educatives permettra de mettre en synergie les différents acteurs et d'établir une feuille de route commune d'accompagnement individuel s'inscrivant dans le parcours de l'enfant/élève pour :

- renforcer certaines actions existantes ;
- développer de nouvelles actions afin de répondre aux besoins non-pourvus actuellement ;
- proposer des innovations pédagogiques ;
- mieux communiquer sur les actions et projets développés sur le territoire.

Ce programme s'articule autour de trois objectifs :



Le collège Jean Rostand est chef de file de la Cité Educative de Trélazé Grand Bellevue dont le périmètre comprend les établissements scolaires suivants :

- école maternelle Gérard Philipe
- école élémentaire Paul Fort
- école maternelle la Maraîchère
- école élémentaire la Maraîchère
- groupe scolaire Robert Daguerre
- lycée professionnel Ludovic Ménard.

*Le Contrat de Ville*, est un contrat de partenariat pour la mise en œuvre du projet social et urbain et visant au développement prioritaire des territoires en difficultés. Il est défini par les partenaires signataires. Il intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés.

Les champs d'intervention sont : la réussite et la continuité éducatives, l'emploi et le développement économique, la prévention de la délinquance et tranquillité publique, la santé, l'habitat et le cadre de vie. A Trélazé, il concerne le quartier prioritaire du Grand Bellevue. Le quartier de la Petite Bretagne est inscrit en territoire de veille.



*Le Programme de Réussite Educative*, intégré au volet éducatif du contrat de ville, il a pour objectif de mettre en place des parcours individualisés prenant en compte les besoins d'un enfant ou d'un jeune :

- fragilité d'un enfant nécessitant « un coup de pouce » pour maintenir un parcours de réussite et éviter qu'il ne décroche ;
- enfant avec des barrières diverses (santés, financière, psychologique, culturelle...);
- jeune se situant dans un passage difficile nécessitant un accompagnement afin d'éviter les ruptures dans son parcours éducatif.

Ce dispositif s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité et de manière prioritaire, domiciliés dans le quartier prioritaire. La famille est au cœur de ce dispositif contractuel. Le P.R.E est un dispositif complémentaire, il n'a pas vocation à se substituer aux prises en charge classiques des services existants et agit de manière ponctuelle.

3 axes prioritaires ont été définis en 2022 par les instances regroupant les principaux partenaires impliqués auprès de l'enfance : la Préfecture, l'Education nationale, le Département, les parents d'élèves.

1. Assurer le bien-être de l'enfant en prenant en compte son environnement global.
2. Accompagner les parents dans leur démarche éducative en valorisant leurs compétences.
3. Renforcer la cohérence et la continuité entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Comment le PRE fonctionne-t-il ?

Après une demande, un référent de parcours de réussite éducative reçoit chaque famille et échange avec elle pour définir les besoins de l'enfant et envisager les pistes d'action en complément et en cohérence avec les actions déjà existantes. Une équipe pluridisciplinaire se réunit pour définir les actions à mettre en œuvre pour accompagner l'enfant et sa famille dans son parcours de réussite éducative. Il peut s'agir d'accompagner l'enfant pour une inscription à une activité extrascolaire, d'accompagnement à la scolarité en individuel, d'atelier ouverture culturelle et linguistique, d'accompagner vers l'accès au soin... Le principe est de travailler avec les parents et l'ensemble des professionnels qui gravitent déjà auprès des enfants, afin de proposer un accompagnement individualisé dans les champs éducatif, scolaire, social, sanitaire, culturel, de loisirs, de la parentalité.

### *Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)*

L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, a pour objectif de proposer aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions sont centrées sur l'aide aux devoirs et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Elles contribuent à l'épanouissement de l'élève, en permettant aux parents de s'impliquer dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.

A titre indicatif, trois actions sont développées sur Trélazé pour les élèves d'élémentaire et de collège.

*Les Petits AS (Ateliers du soir)*, action nouvelle à la rentrée 2022, elle prend la suite des clubs coup de pouce. Ces ateliers s'adressent aux enfants de CP essentiellement, ils peuvent également accueillir des enfants de CE1. Ils se déroulent en petit collectif de 3 à 6 enfants. L'objectif est d'être au plus près des besoins des enfants en proposant à la fois un temps autour des leçons et un temps d'ouverture culturelle pour enrichir le vocabulaire et l'expression orale.

### *Ville, vie, vacances*

Ce dispositif, intégré au volet éducatif du contrat de ville, vise à offrir des projets d'animation permettant à des jeunes plus éloignés de l'offre d'animation traditionnelle, de pouvoir s'y inscrire. La tranche d'âge 11-18 ans est concernée et plus prioritairement les + de 15 ans.

Les priorités sont de conforter la place des filles dans des activités assurant une véritable mixité et permettant le dialogue filles-garçons ; rechercher la participation des parents à ces démarches de projets en direction des jeunes les plus en difficulté.

*Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)* vise à organiser la mise en réseau des opérateurs participant à l'aide à la fonction parentale et à développer le soutien aux projets :

- valoriser prioritairement la fonction parentale et les capacités à s'entraider entre parents.
- renforcer la place des parents dans les actions, premiers acteurs concernés par ces actions, qu'ils en soient les initiateurs, les animateurs ou les bénéficiaires.
- s'appuyer sur les ressources locales et formaliser une démarche partenariale.
- ancrer la mobilisation des parents dans la durée.

A titre indicatif, les centres sociaux Jean Gueguen et Ginette Leroux proposent des ateliers de proximité au cœur des quartiers, des escapades familiales, des espaces de rencontre et d'échanges.

L'association Vivre ensemble organise des groupes de parole entre parents avec l'intervention d'une professionnelle



# Moyens matériels (équipements...) pour les Temps d'Activités Péri-scolaires

Utilisation des locaux scolaires ou de proximité immédiate afin d'éviter des déplacements trop longs pour les Temps d'Activités Péri-scolaires :

École	Nombre de classes	Autres locaux sur l'école	Locaux proches	Équipement sportif accessible à pied
J. Prévert	5		CLM Mine d'éveil	
H et Y. Dufour	9	1 salle plurivalente cour	ALSH Jean Gueguen CLM Mine d'éveil	Stade Bernard Bioteau
G. Philippe	6	1 salle plurivalente	CLM Maisoncouleurs	
P. Fort	8	1 salle polyvalente 1 salle arts plastiques cour	ALSH Jean Gueguen Salle associative du Grand Bellevue Centre Social Ginette Leroux	Goducière 2
R. Daguerre	6	1 salle plurivalente 1 BCD 1 salle motricité	ALSH Jean Gueguen Salle Carnault	Dojo Daguerre
Maraîchère Maternelle	4	1 salle motricité cour	Locaux du Péri-scolaire	
Maraîchère Élémentaire	8	1 salle plurivalente 1 BCD cour	Salle de la Maraîchère Hub Rep4r ALSH Jean Gueguen Centre Social Ginette Leroux	Halle de Raquettes
F.Arthaud	2	1 BCD 1 salle motricité Locaux APS	ALSH Jean Gueguen	City Stade Quantinière
A. Césaire	14	1 BCD 2 salles motricité Cour	Locaux APS ALSH Jean Gueguen Maison des Forges	City Stade Quantinière



# Grille tarifaire APS et ALSH

Tarification de l'Accueil Périscolaire (APS) – Au 1<sup>er</sup> septembre 2022

QF	Écoles : Gérard Philipe, Paul Fort, Daguerre, Dufour, Prévert, Florence Arthaud, Maraîchère, Montrieux, Aimé Césaire	
	Tarif Trélazéen	Tarif Extérieur
	Le 1/4 heure	Le 1/4 heure
<336	0,22 € *	1.03 €
337-456	0,22 €	
457-605	0,38 €	
606-823	0,49 €	
824-1036	0,54 €	
>1036	0,59 €	

\* aide CCAS de 0,22 € pour les Trélazéens

En cas de retard le soir, une sur-tarification de 2,16 € par quart-d'heure sera appliquée quel que soit le QF et la ville concernée

Tarification Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) – Au 1<sup>er</sup> septembre 2022

QF	Sans repas		Avec Repas	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
0-353	0,89 €	1,35 €	4,79 €	5,25 €
354-380	1,35 €	2,06 €	5,25 €	5,96 €
381-420	2,27 €	3,43 €	7,73 €	8,89 €
421-450	2,27 €	3,45 €	7,73 €	8,91 €
451-456	2,27 €	3,45 €	6,17 €	7,35 €
457-605	2,41 €	3,69 €	6,31 €	7,59 €
606-703	3,39 €	5,15 €	7,29 €	9,05 €
704-823	4,06 €	6,19 €	7,96 €	10,09 €
824-1036	4,23 €	6,42 €	8,13 €	10,32 €
1037-1200	5,09 €	7,69 €	8,99 €	11,59 €
1201-1400	6,10 €	9,23 €	10,00 €	13,13 €
>1400	7,32 €	11,07 €	11,22 €	14,97 €

Tarifs extérieurs

Extérieur	Sans repas		Avec repas	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
QF<380	0,99 €	1,52 €	7,75 €	8,28 €
381-599	3,49 €	6,00 €	10,00 €	10,00 €
QF>599	17,91 €	27,34 €	24,67 €	34,10 €

Tarif en garderie forfaitaire matin ou soir : 1.12 €

Tarif en garderie forfaitaire soir après 18h : 1,68 € (1.12 € +0,56 €)

